

# Projet pédagogique de l'accueil de loisirs

## « La pause méridienne »

### 1. L'avant ou l'après repas

L'enfant a besoin de se détendre, de se reposer, de se dépenser physiquement, de participer à des activités et des animations, d'échanger dans un climat de confiance, sécurisant et ludique. L'objectif est de permettre aux enfants qui déjeunent au restaurant scolaire de profiter d'activités culturelles et ludiques avant ou après le repas et de faire de ce temps un véritable espace pédagogique. Dans le cadre de l'avant et de l'après repas, l'équipe d'encadrement mettra en place un fonctionnement qui permettra aux enfants de choisir, de préparer, de participer à des activités

**L'animateur sera là comme un accompagnateur, un référent.**

Plus l'enfant sera associé à la gestion du temps de la pause méridienne, plus :

- il se responsabilisera
- il trouvera sa place dans la collectivité
- il développera sa personnalité
- il respectera les autres (enfants et adultes)

#### Les objectifs pédagogiques

**Permettre aux enfants de vivre un moment de détente, de repos**

##### **Moyens :**

- respecter les rythmes de chaque enfant
- reconnaître la diversité des besoins
- sensibiliser l'enfant aux règles de sécurité
- laisser à l'enfant le droit de ne rien faire

**Développer l'autonomie de l'enfant  
dans le respect des besoins et des capacités de chaque âge**

##### **Moyens :**

- permettre à l'enfant de faire des choix d'activités ou non et l'accompagner dans ses choix
- choisir son activité, ranger le matériel de l'activité, respecter le matériel mis à disposition...

**Favoriser le bien vivre ensemble**

##### **Moyens :**

- inviter les enfants à participer à l'activité du groupe
- proposer des activités et des jeux favorisant l'entraide et la coopération

**Pratiquer des activités diverses**

##### **Moyens :**

- proposer des jeux: jeux de construction , jeux de société divers : jeux de stratégie, jeux de logique, jeux coopératifs ...
- permettre les jeux d'imitation en aménageant les jeux d'imaginaire: dînette, garage ...
- favoriser l'acquisition ludique de savoirs ou de savoir faire
- participer à la décoration des lieux
- proposer des ateliers d'arts plastiques

- utiliser la bibliothèque( lectures de contes ou d'histoires, rallye-lecture autour d'un thème, autour d'un auteur, autour d'un illustrateur
- proposer des jeux pré-sportifs
- proposer des jeux de motricité
- favoriser les activités de création et d'expression
- proposer des activités manuelles
- permettre les jeux libres sur la cour ou dans les salles

## **2. Le temps du repas**

**L'accueil de loisirs est organisateur et responsable de ce temps de pause pour l'enfant.**

Le temps du repas est un temps particulier dans la vie de l'enfant. Moins de deux heures qui représentent une coupure dans le déroulement d'une journée à l'Accueil de loisirs. Durant cette coupure que l'on appelle habituellement la pause méridienne, il n'y a pas que le déjeuner lui-même qui est important : tout ce qui se passe avant ou après sera déterminant pour le repas, mais aussi pour la suite de la journée.

Le milieu d'une journée est synonyme de fatigabilité pour l'enfant. Il correspond à un creux d'énergie. Ce temps doit offrir de bonnes conditions de calme et de convivialité pour remplir son rôle réparateur.

### **La fonction sociale du repas :**

- se restaurer, répondre à un besoin physiologique en prenant un repas équilibré et donc développer une éducation nutritionnelle
- développer le goût, goûter des mets nouveaux
- faire du repas un moment de bien vivre ensemble, c'est un temps de vie sociale entre enfants et avec des adultes. Ce moment de vie collective participe à la formation du futur citoyen respectueux de l'autre dans ses différences.
- Développer et favoriser les échanges entre les enfants, entre les enfants des deux écoles, entre les enfants et les adultes
- faire du repas un moment de plaisir et de détente

### **Objectifs pédagogiques**

#### **Offrir aux enfants un cadre sécurisant et de bien être**

#### **Mise en œuvre :**

- proposer un cadre qui permette de faire du repas un moment de bien être, convivial et calme, où l'enfant prend plaisir à être
- permettre à chacun de se construire ses repères dans le temps, dans l'espace et dans les relations aux personnes
- permettre aux enfants de manger à leur rythme : organiser le repas afin que les enfants aient 45 minutes pour manger
- s'approprier les lieux en les décorant

#### **Attitude pédagogique des animateurs :**

- ils mangent à table avec les enfants
- ils s'adaptent aux enfants : ils sont attentifs aux besoins et problèmes des enfants , ils sont à leur écoute
- ils sécurisent l'enfant : établissent des relations de qualité
- ils veillent à la place de chacun dans le groupe
- ils ont un rôle de médiateurs

## **Inviter les enfant à goûter, à découvrir de nouveaux plats**

### **Mise en œuvre :**

- proposer des repas équilibrés
- mettre en place des outils pour faire connaître les apports de chaque groupe d'aliments
- proposer de nouveaux plats
- participer à la semaine du goût
- organiser des repas ou des semaines à thèmes (créer des liens avec les écoles pour connaître les centres d'intérêt du moment)

### **Attitude pédagogique des animateurs :**

- ils encouragent les enfants à goûter
- ils proposent des animations autour du goût, de l'éducation nutritionnelle en lien avec l'équipe de cuisine

## **Permettre le bien vivre ensemble**

### **Mise en œuvre :**

- En faire un lieu d'apprentissage de la vie collective
- Apprendre à partager, à ne pas gaspiller, à respecter le matériel
- mettre en place et faire respecter les règles de vie non négociables établies et expliquées aux enfants et aux parents en début d'année
- mettre en place des lieux d'échanges entre tous ceux qui interviennent près des enfants pour agir en cohérence et en complémentarité (parents , enseignants, animateurs, élus...)

### **Attitude pédagogique des animateurs :**

- ils mangent avec les enfants et ont une attitude exemplaire pour les enfants
- ils savent gérer un groupe
- Ils font du repas un temps de communication, moment privilégié d'expression, de confidences, de bien-être, ils sont à l'écoute
- ils veillent à l'expression des enfants , entendent leur avis
- ils laissent les enfants choisir leur place mais veillent à ce que chacun ait une place où il sera à l'aise
- ils veillent au respect des différences, à la tolérance
- ils sont référence auprès des enfants : l'enfant doit être respectueux et il a aussi droit au respect
- ils veillent au non gaspillage de la nourriture
- ils ont une attitude d'équipe quant au respect du règlement (cohésion, accord sur les objectifs pédagogiques), il y a un discours cohérent d'un adulte à l'autre. Les animateurs peuvent compter les uns sur les autres

## **Développer l'autonomie de l'enfant**

(apprendre à faire seul ce qu'il est capable de faire selon son âge, ses capacités..)

### **Mise en œuvre :**

- Devenir le plus autonome possible : se servir seul, couper seul sa viande, mettre sa serviette, se servir des ustensiles (couteau, fourchette),
- organiser le service et la préparation des plats de telle sorte que les enfants puissent se servir seuls et partager les plats ( entrées, fromage, dessert, eau, pain...)
- permettre la responsabilisation des enfants ( face aux respect des règles)
- entendre la parole des enfants sur le déroulement du repas , mettre en place des moyens d'expression .Des rencontres avec les enfants sont organisées tout au long de l'année pour permettre à l'équipe de prendre en compte les remarques formulées par les enfants
- participer à certaines tâches ( desservir la table)

### **Attitude pédagogique des animateurs :**

- ils ont défini ensemble les objectifs à atteindre (autonomie, convivialité, socialisation) et les moyens pour y parvenir
- Ils accompagnent le geste chez les plus petits, encouragent
- Ils accompagnent les enfants pour apprendre les bons gestes au moment de desservir la table
- ils invitent les enfants à finir de manger ce qu'ils ont choisi de se servir
- ils savent comment intervenir ( langage approprié )

### **L'équipe d'encadrement**

#### **Une équipe au service du projet éducatif et pédagogique**

L'équipe du restaurant d'enfants est composée :

- de la directrice de l'accueil de loisirs
- d'animateurs de l'accueil de loisirs
- des personnels de service

Que la définition de son poste s'intitule animateur de l'accueil de loisirs, personnel de service, personnel de cuisine... chacun doit avoir conscience qu'il participe à l'éducation des enfants.

La restauration scolaire ne peut fonctionner que s'il y a une réelle concertation entre les adultes participant à l'accueil des enfants durant ce temps.

C'est la complémentarité des tâches qui fera que le temps de la pause méridienne sera de qualité.

L'équipe de la restauration scolaire est placée sous la responsabilité pédagogique de la directrice de l'accueil de loisirs

L'équipe d'encadrement a un rôle d'accueil, d'écoute des enfants, d'animation du moment. C'est elle qui imprime par ses attitudes et ses comportements le rythme du temps méridien correspondant au mieux aux rythmes de vie des enfants.

### **Rôle des adultes dans le déroulement du temps méridien**

L'adulte doit avoir constamment à l'esprit que le temps de repas est un moment privilégié où l'on apprend à se connaître : prendre son temps, c'est permettre ce moment éducatif.

Pour que le temps de repas soit un réel temps d'éducation pour l'enfant, l'équipe de la restauration scolaire :

- apportera sa contribution à l'amélioration du cadre du restaurant scolaire et des espaces d'activités.
- participera à la satisfaction des besoins physiologiques et psychologiques de l'enfant.
- fera en sorte que ce temps de repas soit un moment de détente, de convivialité et d'épanouissement pour les enfants.

### **Attitudes attendues des adultes**

Pour participer à l'éducation des enfants, l'adulte doit leur apprendre à :

- Manger correctement : propreté des mains, usage correct des couverts, utilisation de la serviette, mais aussi tenue à table et respect des aliments
- Respecter les autres qu'il s'agisse des camarades de table ou du personnel d'encadrement
- Devenir le plus autonome possible : se servir seul, partager, aller chercher les plats, débarrasser ses couverts et les plats, choisir son activité, ranger le matériel de l'activité, respecter

le matériel ludique mis à disposition...

Les adultes sont là pour aider les enfants à se servir seuls, à partager, à utiliser le matériel. Bien sûr, il faudra aider les plus jeunes mais sans oublier que l'objectif est qu'ils le fassent seuls. Il s'agit aussi pour l'adulte d'intervenir pour faire respecter les règles de vie du restaurant scolaire, réparer ou faire réparer les incidents matériels, sans les dramatiser.

**L'adulte est là comme référent ; il doit susciter, impulser, inciter à faire mais ne doit pas faire à la place des enfants.**

Il s'agit avant tout d'aider les enfants dans l'acquisition de leur autonomie en dosant leur participation en fonction des conditions matérielles et humaines ainsi qu'en fonction des capacités des enfants.

Aussi pour que les conditions du déroulement du repas soient épanouissantes pour l'enfant, l'adulte doit :

- Assurer un bon accueil dès la prise en charge
- Éviter l'agitation et le bruit tout au long du repas
- Apporter sa contribution à l'amélioration du cadre du restaurant

### **Des rencontres pour suivre et faire vivre le projet: des temps d'évaluation**

C'est pourquoi, en début d'année scolaire, l'équipe devra se réunir pour :

- faire connaissance
- réfléchir ensemble à la mise en œuvre du projet
- décider de l'organisation du temps de l'interclasse

Chaque trimestre, l'équipe se réunira pour :

- analyser le travail effectué en se référant au projet
- faire le point sur le fonctionnement de l'équipe
- opérer certains changements si nécessaires

A la fin de l'année scolaire, une réunion bilan sera organisée pour évaluer le fonctionnement du temps de repas.

Des rencontres avec les enfants auront lieu tout au long de l'année et ce pour permettre à l'équipe de prendre en compte les remarques formulées par les enfants, notamment lors de commissions restauration.

Déroulement et organisation du repas

Deux services sont organisés:

1er service: ..... enfants

2ème service: ..... enfants

### **L'entrée et la sortie de la salle à manger**

Pour que le temps de repas soit un temps relativement calme, les enfants arriveront par petits groupes dans le hall d'entrée: temps de déposer leurs vêtements au porte-manteau dans le hall d'entrée , passage aux toilettes, lavage des mains

Un adulte doit être présent à l'entrée pour accueillir les enfants et réguler l'entrée dans la salle à manger afin d'éviter que ce moment soit un moment d'énervement, venir en aide à celui qui cherche une place...

De même qu'on a pensé à l'entrée en salle à manger, il faut penser à la sortie. Il faut faire en sorte que le système retenu soit souple afin que le rythme de vie de chaque enfant et le temps minimum

de repas soient effectivement respectés.

L'aménagement de l'entrée de la salle à manger permettra à chaque enfant d'avoir des repères c'est-à-dire :

- de savoir où se trouve sa salle à manger
- de pouvoir aller seul aux toilettes si nécessaire
- de savoir où ranger ses vêtements

### **Les modalités du service**

**L'entrée** : Les enfants déjeunent par tables de six. Les plats sont présentés pour six. Les enfants se servent seuls . S'il s'agit de potage, les enfants sont servis par les animateurs.

**Le plat chaud** : les enfants sont servis par les animateurs qui entendent les besoins et les souhaits des enfants. Les enfants peuvent se resservir.

**Fromage et salade** : les enfants se servent seuls

**Le dessert** : les enfants peuvent se servir seuls

### **Les déplacements durant le repas**

Pour associer les enfants au bon déroulement du repas et dans le respect de leurs capacités, l'équipe d'encadrement autorise les déplacements durant le temps de repas pour :

- aller chercher certains plats
- aller chercher l'eau, le pain
- desservir les assiettes, les couverts
- aller exceptionnellement aux toilettes

Les règles de vie seront élaborées pour que les déplacements soient possibles tout en garantissant la sécurité de chacun c'est-à-dire :

- seul un enfant par table peut se lever au même moment ; on limite ainsi le nombre d'enfants
- l'équipe d'encadrement précise les règles de vie quant aux déplacements dans la salle à manger (pour quelles raisons peut-on se déplacer, où peut-on se déplacer, quels circuits utiliser pour se déplacer,...)
- Permettre aux enfants de se lever pour aller chercher les entrées, le pain, l'eau, desservir les assiettes, les couverts, nettoyer la table sont d'autant d'éléments qui participent à la réponse aux besoins de l'enfant.

### **La durée de repas**

Pour permettre aux enfants de profiter pleinement de leur temps de repas, il est recommandé que ce dernier ait au moins une durée de 45 minutes.

### **Desservir la table**

Les enfants desservent la table. Les couverts sont triés et mis dans des bacs à cet effet sur chaque table. Les assiettes sont nettoyées et empilées au bout de la table.

### **L'aménagement de la salle à manger**

L'organisation des tables, la décoration des espaces faite par les adultes et les enfants, les espaces de desserte, le mobilier adapté à l'âge des enfants, les rangements sont autant d'éléments à prendre en compte pour améliorer les conditions du repas.

La décoration des espaces sera élaborée lors des activités du temps du midi

Une salle de restauration aménagée, décorée par les enfants est l'un des facteurs pour que ces derniers s'approprient les lieux et donc les respectent.

### **Les règles de vie**

Pour que les enfants puissent trouver leur place et comprendre le fonctionnement de la restauration scolaire et plus largement du temps de la pause méridienne, il est important de mettre en place des règles de vie qui précisent les droits et les devoirs de chacun (enfants et adultes).

Ces règles définissent ce que l'enfant peut faire, essaie de faire ou doit faire ainsi que les attitudes des adultes tout au long du repas.

Le document des règles de vie sera expliqué aux enfants. Il doit permettre un échange avec les enfants afin que ceux-ci soient bien conscients de la nécessité de règles pour bien vivre ensemble.

Les règles de vie seront communiquées à l'ensemble des personnes qui participent à la vie du restaurant (enfants, personnel de la restauration scolaire, élus).

### **Exemple de règles de vie**

#### **Article 1 : Hygiène**

Les enfants doivent passer aux toilettes et se laver les mains avant de se mettre à table

- Pour une bonne hygiène, car sur la peau il y a des bactéries et des microbes et ainsi éviter la gastro-entérite.

#### **Article 2 : des repas équilibrés**

Les enfants ne doivent pas refuser un plat avant de l'avoir goûté. Ils se servent seuls et ont le sens du partage. Ils ont droit de reprendre du plat chaud. Ils doivent prendre des différents aliments afin d'avoir un repas équilibré.

- Il faut goûter à tous les aliments, car notre corps a besoin pour grandir et être en bonne santé de toutes les substances que les aliments apportent. En grandissant, nos goûts changent, je peux aimer un plat que je n'aimais pas avant.

#### **Article 2 : respect des autres enfants**

Les enfants se respectent les uns les autres, ne se moquent pas

- On peut vexer un camarade

#### **Article 3 : respect des adultes**

Les enfants doivent le respect et rester polis devant les adultes qui les servent (dire s'il vous plait, merci ....). Ils ont également le droit à ce respect.

- Les personnes travaillant au restaurant apprécient les enfants respectueux et polis. Ces personnes ne sont pas nos serveurs. C'est une manière de bien vivre ensemble .

#### **Article 4 : respect des lieux**

Les enfants doivent respecter la propreté des lieux. Il faut laisser une table et la salle propre en sortant du restaurant scolaire. Les élèves ne doivent pas abîmer le matériel et les décorations du restaurant.

- Les camarades qui mangent au service suivant aiment trouver un endroit propre lorsqu'ils arrivent.
- Pour respecter le travail des personnes qui nettoient la salle, il faut éviter de la salir.
- Des personnes ont travaillé pour rendre la salle agréable , il faut respecter le travail.

#### **Article 5: respect de la nourriture**

Les enfants ne doivent pas s'amuser avec des morceaux de pain et ne doivent pas les jeter sur les autres. Il ne faut pas gaspiller le pain comme tous les autres aliments.

Ils ne doivent pas salir l'eau des carafes :

- L'eau est un produit qui va devenir rare sur la terre, il ne faut pas la gaspiller.
- De nos jours encore, de nombreux enfants souffrent de malnutrition ou de famine.
- Ce sont nos parents qui paient notre repas.

### **Article 7 :manger dans le calme**

Les enfants peuvent choisir leur place et doivent manger dans le calme :

- Pour qu'il y ait moins de bruit et que cela soit un moment agréable, de détente , de pause et pour se refaire des forces pour l'après-midi

### **Article 8 : se déplacer**

Seul, un enfant par table est autorisé à se déplacer pour aller chercher le pain et l'eau.

Celui qui a renversé l'eau ou un aliment est autorisé à aller chercher une éponge pour nettoyer.

- Pour faciliter le calme dans le restaurant

### **.Article 9 :desservir la table**

Les enfants desservent la table et font le tri des couverts :

- Pour respecter le travail de la personne qui nettoie , il faut lui alléger le travail.

### **Article 10 :sanction et réparation**

Si les enfants ont manqué à l'un des points de ce règlement, ils doivent réparer :

- Présenter des excuses en cas de non - respect des personnes
- Réparer ce qui a été abîmé
- Nettoyer ce qui a été sali
- Réfléchir sur le gaspillage et savoir expliquer pourquoi son geste n'est pas acceptable
- Exprimer par différents moyens l'attitude positive qu'il aurait dû avoir ( dessin , bandes dessinées ...)
- Si un enfant ne respecte pas le calme auquel chacun a droit , il sera séparé de ses camarades et isolé à une table le temps du repas

Si les enfants persistent dans le non respect de ce règlement, ils auront à copier l'article qui n'aura pas été respecté et le rapporteront signé de leurs parents dès le lendemain.

En cas de non respect, les parents seront informés par courrier.

Ce règlement est accepté par l'enfant et ses parents, il aura fait l'objet d'un échange entre les parents et l'enfant.